Royaume du Maroc
Parlement
Chambre des Représentants
Commission Parlementaire
Mixte Maroc-Union Européenne
Président

المملكة المغربية
البرلمان
مجلس النواب
اللجنة البرلمانية المشتركة
المغرب الاتحاد الاروبي
الرئيس

Communiqué

23Janvier 2019

Après la signature de l'accord de Partenariat UE-Maroc dans le domaine de la Pêche durable et son protocole d'application entre la Maroc et l'Union Européenne (UE) le 14 janvier 2019 à Bruxelles, la Commission Pêche au sein du Parlement européen vient de donner aujourd'hui son aval pour l'adoption de cet accord avec un vote très significatif qui est de 17 voix pour, 7 contre et 2 abstentions.

Je me félicite de ce vote qui vient après un travail de longue haleine et plusieurs rounds de négociations, de modifications et d'adaptations de cet accord de pêche qui unit le Maroc et l'UE et qui fixe les conditions d'accès pour la flotte européenne, de même qu'il prévoit les exigences d'une pêche durable, et couvre la zone de pêche s'étendant du parallèle 35 jusqu'au parallèle 22, à savoir du Cap Spartel dans le nord du Maroc jusqu'au Cap Blanc dans le sud du Royaume.

Il faut noter qu'après plusieurs points de discorde, il y'a eu des négociations et des pourparlers entre le Maroc et l'Union Européenne aux niveaux gouvernemental et parlementaire, et les deux parties se sont entendues sur le contenu de l'accord de pêche durable et son protocole d'application et a été signé, puis paraphé et introduit plusieurs amendements et modifications avant de parvenir à cette mouture finale qui vient d'être votée à la Commission Pêche du parlement européen.

Ce résultat positif résulte des efforts de notre diplomatie tout azimut, marqué par une présence régulière et continue des membres de la Commission parlementaire mixte Maroc –UE, du coté marocain, et qui est parvenue à convaincre les eurodéputés que cet exercice d'adaptation mené par le Royaume du Maroc et l'UE démontre parfaitement que le Maroc assume pleinement le rôle qui est le sien, celui d'un partenaire stratégique et fiable, de même que l'importance cruciale du partenariat qui lie l'Union européenne au Maroc.

Le vote d'aujourd'hui est une nouvelle preuve après celui de l'accord agricole obtenu la semaine dernière à Strasbourg, avec une large majorité, est une réaffirmation de notre volonté mutuelle pour renforcer la coopération entre le Maroc et l'UE et particulièrement la coopération parlementaire entre nos deux institutions en vue de favoriser les échanges et partages d'expériences entre les députés marocains et les députés européens.

Je me félicite non seulement du vote de cet accord mais aussi de son application qui est effective sur l'ensemble du territoire marocain, et ce conformément aux principes et à l'esprit qui ont présidé à son élaboration, prise comme règle de base au sein de la Commission parlementaire mixte Maroc-UE, du coté marocain, et qui défend sans cesse les intérêts du Maroc sur tous les fronts possibles et reste à la fois sensible aux discussions sur la politique de voisinage et à la volonté de l'Union européenne de renforcer le dialogue stratégique qu'elle a noué avec le Maroc et en même temps reste vigilante quant aux évolutions des autres dossiers stratégiques en cours de négociation pour justement, préserver tous les accords qui lient le Maroc à l'UE.

Notre rôle aujourd'hui, en tant que commission parlementaire mixte Maroc-Union européenne, est de continuer à œuvrer au sein de toutes les instances parlementaires européennes pour prémunir les intérêts des deux parties contre toute tentative de manipulation. Nous travaillerons de concert avec nos homologues européens, pour faire respecter les engagements inscrits dans tous les accords qui nous lient et parvenir à un vote positif de cet accord de partenariat dans le domaine de la Pêche prévu pour le 13 février 2019 durant la plénière du Parlement européen à Strasbourg.

Abderrahim Atmoun
Président de la Commission parlementaire Mixte Maroc-UE, du coté marocain